CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

C.C.T.F

Association Nationale chargée de la conduite des races en France
Affiliée auprès de la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'agriculture

Site Internet : www.chienstibetains.com
Siège social : 4 impasse des Cotilles – Argnat - 63530 SAYAT

34° Exposition Nationale d'Élevage

Avec attribution du C.A.C.S de la S.C.C.
Comptant pour le Championnat de France 2027
Qualificative pour le concours général agricole 2028

ANGERS

PARC DES EXPOSITIONS
3520 route de Paris
Saint Sylvain d'Anjou
49480-Verrières en Anjou
Latitude **47.4975° N** - Longitude **0.4996° O**

BREATH
DE 8H30 A 9H30
EN EXTERIEUR

Samedi 27 Mars 2027

DÉBUT DES JUGEMENTS : 10 Heures 00

Le Club des Chiens Tibétains de France organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions S.C.C.

Jury pressenti :

Lhassa Apso - Épagneul du Tibet - Terrier Tibétain :
Juge : Madame Frédérique Chancel Aguirré

Shih-Tzu
Juge : Madame Pia Rytter (Danemark)

Le jury est susceptible de modifications en fonction du nombre de chiens inscrits
Ou de l'indisponibilité des juges

Tombola du Club

2 DATES – 2 TARIFS pour engager Vos Tibétains

CLÔTURE IRRÉVOCABLE : 12 Mars 2027

Catalogue digital
Engagements conseillés par Internet : www.cedia.fr - paiement sécurisé
Les exposants ayant inscrit à la Nationale d'élevage du CCTF bénéficieront d'une remise de 10 % sur les engagements à la spéciale du lendemain.
Votre E-card sera disponible cinq jours avant l'exposition

PURINA®
PRO PLAN®
Le Nourrir et le Protéger

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

ARRIVEE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures.

Les jugements commenceront à 10 heures 00 précises

SORTIE DES CHIENS – La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur**.**

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé.
Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VETERINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous les pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau des chiens aveugles, estropiés, monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés sous déduction des frais déjà engagés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation non récupérables.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception :
de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.
de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.
Seront refusés :
a) Les inscriptions parvenues après la date des engagements.
b) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.
En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).
Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.
Il sera envoyé par courriel la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI peuvent être acceptés « ne concourant pas ».

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en compétition avec la classe intermédiaire.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'exposition, cette classe donne droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe ouverte.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTE : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et champions internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois au jour de l'exposition & à jour des vaccinations préconisées.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois au jour de l'exposition & à jour des vaccinations obligatoires.
Les classes Baby, Puppy, ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien par ordre décroissant : Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois au jour de l'exposition

CLASSE VETERAN : Pour les chiens âgés de plus de 8 ans au jour de l'exposition.

LOT D'AFFIXE : (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour trois à cinq chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) produits par le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Deux catégories sont prévues :
« Adultes » (Classes Ouverte, Intermédiaire, Champion et Jeune) « Baby/Puppy ».

CLASSE ELEVAGE : Classe pouvant être constituée au poteau. 1 producteur (mâle ou femelle) et 3 à 5 de ces descendants directs, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" : Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent
au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du C.C .T.F. par chèque bancaire ou postal, CB, ou mandat international pour les étrangers.

PRESENTATION *:* Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1) des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser après les avoir acceptés.
2) des chiens : à leur entrée ou en cours d'exposition
a) ceux refusés par le service vétérinaire.
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement exclus par le juge.
En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

C.A.C.S. - Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er « excellent » en classe Ouverte ou en classe intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S. il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. Celle-ci peut être converti en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard (CACS).
Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

QUALIFICATIFS : Un qualificatif est attribué compte tenu du standard de la race examinée (LA, ET, ST, TT) et de l'allure général du sujet présenté.
Qualificatifs pouvant être attribués : Excellent, Très Bon, Bon, Suffisant, Disqualifié, Ne peut être jugé (Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champion, Vétéran).
Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur (Baby, Puppy).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
a) Les exposants qui se rendront coupables de fait contre l'honneur.
b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
d) Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
f) Ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations) en application des règlements de la S.C.C.

****L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.**

CONFIRMATION - Les chiens présentés pourront être examinés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'identification du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes OUVERTE, INTERMEDIAIRE, JEUNE, BABY, PUPPY, VETERAN, CHAMPION DE BEAUTE.

AVIS AUX EXPOSANTS ETRANGERS

1/ Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
2/ L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.
Les animaux présentés doivent être en parfaite santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.
.

Photographies: L'organisation aura désigné des photographes œuvrant pour son compte afin d'étayer la bibliothèque de l'association, (utilisation pour le site, la revue et tout support médiatique ventant positivement nos races).Si une personne s'oppose à la prise en photo de son chien et l'utilisation qui pourrait en être faite, elle devra le signaler à l'organisateur dès son arrivée.

LISTE DES HOTELS
À Angers et à proximité :

https://hotel-angers.info/quartier/hotel-proche-parc-expositions/

A l'occasion
De notre 34° Nationale d'Elevage,
Apéritif avec canapés suivi d'un
Gâteau
sera offert par le club aux exposants à 13h00
pendant l'interruption des jugements de la Nationale d'Élevage.

CLUB DES CHIENS TIBÉTAINS DE FRANCE

Association Nationale Officielle chargée de la conduite des races tibétaines en France
Affilié à la Société Centrale Canine – Agréée par le Ministère de l'Agriculture - Siège social : **4 impasse des Cotilles – Argnat - 63530 SAYAT**

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT 2027

À renvoyer :

CCTF Trésorerie - Frédérique Chancel - 5 Rue de la Bronque - Palus - 30290 St Victor la Coste

Paiement par chèque ou virement à l'ordre du C.C.T.F.
Paiement en ligne sécurisé : https://www.apayer.fr/clubdeschienstibetainsdefrance
IBAN : FR76 1027 8061 5300 0200 0930 179 - BIC : CMCIFR2A

N° d'adhésion (pour le renouvellement) : .....Je soussigné : Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

Nom :.....**Prénom** .....

Adresse :.....

Code postal .....**Ville** :.....**Tel** :.....

Courriel (impératif pour revue digitale): .....

Profession.....

Affixe (pour les éleveurs)..... .

Race(s) Tibétaines possédée(s) .....
Je déclare accepter l'ensemble des statuts et règlements de l'association, ne pas avoir été condamné pour maltraitance à animaux (Art 6 des statuts) et demande mon Adhésion (ou renouvelle mon adhésion) au C.C.T.F. en qualité de :

	Avec revue papier	Avec revue par courriel *
	Cotisation avec revue papier	Cotisation avec revue digitale
Actif	40 €00	30 €00
Couple	55 €00	45 €00
Éleveur	60 €00	50 €00
Couple Éleveur	60 €00	50 €00
Éleveur Étranger	77 €00	50 €00
Couple Éleveur Étranger	77 €00	50 €00
Bienfaiteur	72 €00 et plus	

1° Je suis parrainé par : ..... 2° Je demande le parrainage du Club : .....

Date : Signature du Demandeur : Signature du Parrain :

Vous adhérez en ligne sur le site de CEDIA,
n'oubliez pas de renvoyer votre bulletin d'adhésion au club accompagné de votre justificatif de paiement

CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale chargée de la conduite des 4 races Tibétaines en France – Affiliée auprès de la S.C.C, agréée par le Ministère de l'agriculture

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Une seule feuille par chien - photocopie acceptée

Engagements & règlement par chèque - envoyer à :

CEDIA - NE C.C.T.F – 8 rue de Wolfisheim – 67201 ECKBOLSHEIM- France

Aucun engagement non accompagné de son règlement (libellé à l'ordre du CCTF) ne sera accepté.

Engagements Conseillés sur Internet : www.cedia.fr - paiement sécurisé

TARIFS - NE ANGERS 2027	***1ère date de CLOTURE***	***28/02/2027***	***2ème date de CLOTURE***	***12/03/2027***	
	Droits d'inscription Non adhérents	**Droits d'inscription pour les adhérents** *À jour de cotisation 2027*	**Droits d'inscription Non adhérents**	**Droits d'inscription pour les adhérents** *À jour de cotisation 2027*	**SOMMES ADRESSEES**
1er chien (catalogue digital)	*50 €*	*40 €*	*55 €*	*45 €*	
2e chien (appartenant au même propriétaire)	*38 €*	*29 €*	*43 €*	*34 €*	
Par chien pour les 3°, 4° et 5°	*28 €*	*18 €*	*32 €*	*23 €*	
Jeune & Puppy	*25 €*	*17 €*	*30 €*	*22 €*	
Baby et Vétéran	*15 €*	*10 €*	*20 €*	*15 €*	
Classes « Élevage » ou « Affixe »	*Gratuit*	*Gratuit*	*Gratuit*	*Gratuit*	
Confirmation seule (chien non exposé)	*32 €*	*25 €*	*37 €*	*30 €*	
Confirmation gratuite pour les chiens exposés	*Gratuit*	*Gratuit*	*Gratuit*	*Gratuit*	
Empreinte Dentaire (12mois)	*10 €*	*5 €*	*15 €*	*10 €*	
Test Breath (15 mois)	*30€*	*25€*	*35€*	*30€*	
Chien ne concourant pas	*5 €*	*5 €*	*10 €*	*10 €*	
Catalogue Papier	*6 €*	*6 €*	*6€*	*6€*	
TOTAL DES ENGAGEMENTS					

Identification : _____LOF : _____

Nom du Chien : _____

RACE : _____Né le : _____Sexe : Mâle ☐

Femelle ☐

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____Pays_____

Tél. : _____Courriel : _____

Classe d'engagement :

☐Intermédiaire 15/24 mois ☐ Ouverte ☐ Champion ☐ Jeune 9/18 mois ☐Puppy 6/9 mois ☐Baby 4/6 mois ☐Vétéran + 8 ans ☐Chien ne concourant pas

☐ Empreinte dentaire (12 mois minima) ☐ Test Breath (15 mois minima)

☐Confirmation Seule (12mois minima)

☐Lot d'Affixe ☐Lot de Reproducteur ☐Couple ☐Paire (nom du 2e chien ……) ☐Catalogue Papier

N'oubliez pas de cocher la case à côté de la classe dans laquelle vous souhaitez engager votre chien

Étrangers : joindre OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE à votre engagement

ATTESTATION : Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, atteint d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. En cas d'inobservation du règlement, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

Fait à le Signature (précédée de "lu et approuvé")

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER : 12 mars 2027 (date de réception)